

suprême sacrifice.

En abordant la discussion de ce projet de loi avec modération et impartialité, nous resterons dans le sentier d'où, en ces trois dernières années notamment, aucun de nous ne s'est écarté. J'en appelle au sentiment de la justice qui anime les membres de la Chambre et je leur demande si depuis le jour où cette guerre sanglante s'est déchaînée, si depuis tantôt trois ans qu'elle sévit avec une violence toujours la même, les députés de la gauche, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté ont jamais combattu d'une seule parole l'une quelconque des mesures proposées par le Gouvernement en vue de la continuation des hostilités. Ces mesures, nous les avons invariablement appuyées sans la moindre hésitation, animés que nous étions du désir de maintenir l'union entre tous les groupes, entre les diverses races qui constituent la nation canadienne — de maintenir cette harmonie si indispensable à la tâche qui nous incombe. Si cette harmonie n'existe plus aujourd'hui, la faute n'en est point aux membres de l'opposition.

Le Parlement se trouve maintenant saisi d'un projet de loi tendant à remplacer l'enrôlement volontaire par le service obligatoire, par la conscription à laquelle, depuis le jour de la déclaration de la guerre à venir jusqu'au 18 avril dernier, le Gouvernement, à ce qu'il disait, ne devait jamais recourir. Mais il ne tient plus compte de l'assurance mainte fois réitérée, et si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour supplier d'une humble voix la députation de réfléchir, de se demander si l'adoption de cette mesure législative ne sera pas plutôt préjudiciable qu'utile à la cause qui nous est si chère. Jusqu'à présent, bien que la négligence dont le Gouvernement a parfois fait montre dans l'accomplissement de devoirs de la dernière importance nous ait profondément affligés, nous nous sommes abstenus de toute critique, sauf lorsque la critique était absolument inévitable, et encore nous sommes-nous toujours efforcés, en pareil cas, de pallier nos dissensions pour maintenir le prestige de l'empire et, autant que faire se pouvait, donner au monde entier la preuve qu'en cette lutte gigantesque pour la liberté, les éléments de toute origine qui habitent ce vaste empire sont unis par un même sentiment.

Mais je regrette d'être obligé de dire que la position que prend aujourd'hui le Gouvernement n'est pas conforme aux principes d'autonomie qui font la base même des institutions britanniques. En me levant pour parler contre le bill, je me sens plutôt triste, car je n'ai pas du tout changé d'opinion en ce qui concerne les résultats que doit avoir la guerre. Mes sentiments sont restés les mêmes depuis le jour où la guerre a été déclarée ; je n'ai pas changé du tout et si quelqu'un croit que je ne suis pas conséquent avec moi-même, tout ce que je lui demande, c'est de m'écouter avant de juger.

En présentant ce bill, il y a quelques jours, le premier ministre a déclaré qu'il ne s'écartait en rien de la loi existante. Je ne suis pas de son avis. La loi du pays qui n'est pas antérieure à la Confédération de bien des années, mais de plusieurs générations, et qui a été posée de nouveau après la Confédération, déclare clairement qu'aucun Canadien ne sera soumis au service militaire obligatoire, excepté en cas d'invasion ou pour la défense du Canada. La loi va même jusqu'à autoriser le Gouvernement à lever pour la défense du Canada les hommes de 18 à 60 ans, au lieu de se limiter à ceux de 18 à 45 ans.

La loi du pays donne au Gouvernement le pouvoir de repousser l'invasion — c'est ce que l'expression "défense du Canada" veut dire, je crois — en appelant sous les armes non seulement les gens de 18 à 60 ans, mais tout le monde, les vieillards de 70 à 80 ans et les enfants de tout âge. Lors-